APRÈS LES ASSISES

Intercultu comment vivre

Les Assises de l'interculturalité se sont achevées le mois dernier. Elles ont eu le mérite d'avoir relevé un défi auquel tous les pays sont confrontés: organiser la cohabitation de citoyens de cultures différentes.

A BELGIQUE aujourd'hui, rappelle Joëlle Milquet, vice-Première ministre, ministre de l'Emploi et de l'Égalité des chances, en charge de la Politique de migration et d'asile, c'est 10 % de personnes de nationalité étrangère, c'est 20 % de la population principalement belge d'origine étrangère devenus des compatriotes. Autrement dit, « la diversité est un fait et est devenue une caractéristique de nos sociétés occidentales qui ne seront plus jamais basées sur une communauté de personnes d'origine, de culture, de convictions philosophiques ou religieuses et d'ethnie homogènes. »

Ce constat n'est pas neuf. Il y a cinq ans, la «Commission du dialogue intercultu-

rel » reconnaissait le caractère interculturel de la Belgique du fait de la présence permanente dans le pays de citoyens de culture non européenne. Les étrangers d'aujourd'hui vont et viennent entre leur pays d'origine et le pays d'accueil. Ils restent en contact avec la famille restée au pays. Ils sont reliés par Internet, les antennes paraboliques ou les compagnies aériennes à bas prix. Ils adoptent la double nationalité...



DÉFINITIVEMENT.La Belgique est interculturelle.

NI ASSIMILER, NI À CÔTE

La France a misé sur l'assimilation pour assurer la sécurité et la sauvegarde des valeurs de la République. L'Italie a adopté un modèle semblable, sans concessions. L'Allemagne a longtemps vanté les mérites du multiculturalisme : vivre côte à côte dans le respect de chaque culture. Mais, en stigmatisant les différences ethniques et religieuses, la France et l'Italie n'auront fait qu'exacerber les clivages identitaires et verser dans l'autoritarisme. Et en Allemagne, Angela Merkel, craignant la poussée populiste visible dans d'autres pays européens, était amenée à constater que «le Multikultu est mort... Nous (CDU-CSU) devons défendre 'la culture dominante allemande'».

Jusqu'ici, la Belgique n'a pas connu de grands mouvements de xénophobie ou d'inquiétudes sécuritaires du niveau de ceux que l'on a pu en voir en Suisse, en Allemagne ou en France. Mais « le climat général reste difficile », constate le rapport des Assises.

Il suffit, pour s'en convaincre, de parcourir les forums sur l'Internet, d'analyser les programmes électoraux, d'observer le grand nombre de discriminations à l'embauche, à la location d'apparte-

ralité: ensemble?

ments ou dans les écoles, d'entendre la multiplication de propos racistes, qui sont l'expression des craintes latentes de la société belge. D'autre part - en réaction -, s'affirment la tentation d'un repli défensif, identitaire et communautaire et la mon-

tée de l'affirmation religieuse des minorités.

PACIFIER

et est devenue une caractéristique de Voilà la raison d'être de ces nos sociétés occidentales. » Assisses: pacifier, ne pas stigma-

tiser, aménager des espaces communs. Mais aussi accepter des différences, des accommodements raisonnables de normes qui, appliquées de façon rigide, conduiraient à discriminer des personnes, afin d'éviter que les désaccords ne se multiplient. Quel sera l'avenir de ce rapport et des ses recom-

mandations? Les plus critiques, partisans d'une politique d'assimilation, souhaitent que ce rapport ne s'applique jamais et qu'il repose en paix dans un tiroir du Parlement. Sans doute, affirme la présidence de ces Assises, les recommandations

> sont issues de tables rondes et de débats avec des personnes de culture différente, dont celles issues de minorités. Ce sont des propositions de compromis. Mais «ce serait pourtant une mauvaise lecture que

de lire les conclusions comme demandant beaucoup à la majorité et rien à la minorité ».

Christian VAN ROMPAEY

www.interculturalite.be

PARMI LES 68 RECOMMANDATIONS

« La diversité est un fait

- Interdiction du port des signes convictionnels (dont le voile islamique) dans l'enseignement jusqu'à la troisième année secondaire. À quinze ans environ, les adolescents doivent pouvoir prendre leurs responsabilités.
- Révision de la formule actuelle des jours fériés pour tenir compte des différentes convictions religieuses ou philosophiques.
- Maintien de la loi qui réprime le négationnisme et le révisionnisme, mais en supprimant la référence au génocide commis par les nazis pour permettre à la justice d'appliquer le dispositif à d'autres génocides.
- Donner une place à l'histoire de la colonisation, relancer le projet d'un musée de l'histoire de l'immigration.
- Inciter les villes et les communes à mettre davantage de terrains à la disposition des Gens du voyage.

- Soutenir et développer au maximum les compétences interculturelles des professionnels de la santé, augmenter le nombre de médiateurs interculturels notamment en première ligne, les services de traduction et d'interprétariat en milieu médical.
- Réviser la composition du Comité P ou l'installation de caméras de surveillance dans les commissariats et véhicules de police.
- Mettre en place un système de monitoring socio-économique pour objectiver la discrimination dans l'emploi.
- Mettre en place, pour toutes ces recommandations, un mécanisme de suivi et d'évaluation à chacun des niveaux concernés de l'État.